

N°453 – 27 AVRIL 2006

Statut ICNA menacé

Le SNCTA quitte la Mission Licence

APRES CINQ MOIS A JOUER AU CHAT ET A LA SOURIS, L'ADMINISTRATION, SOUS LA COUPE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE, A REITERE EN « MISSION LICENCE » DES PROPOSITIONS DE TRANSPOSITION VISANT A INTEGRER DIRECTEMENT LES RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE STATUT ICNA, SANS CONCOURS ET SANS FORMATION COMPLEMENTAIRE

Cette solution est proprement inacceptable. En organisant la cohabitation entre ICNA authentiques et ICNA *Canada Dry*, l'administration tente de transposer ce que la directive contient de pire : la dérégulation économique au quotidien dans le contrôle aérien. Cette solution offre surtout au prestataire l'occasion inespérée de faire d'une pierre deux coups :

- organiser un recrutement à minima,
- diviser une profession dont l'unité a toujours fait la force.

S'engager dans cette voie, ce serait accepter d'aller lentement, mais sûrement, vers la mort d'un statut qui nous permet aujourd'hui d'exercer sereinement notre métier et de garantir un haut niveau de sécurité. Le recrutement de contrôleurs formés à minima nous conduirait inéluctablement vers :

- l'ultra-spécialisation des fonctions contrôle et la fin du multi-rating,
- la fin de l'accès aux fonctions d'encadrement,
- la remise en cause de la mobilité (en recrutant des ressortissants européens sur des fonctions spécifiques et sans réelle mobilité),
- des restrictions du droit de grève, en divisant les personnels (quels droits pour les nouveaux recrutés ?),
- la fin du travail en équipes,
- l'individualisation des horaires et des qualifications.

Des bouleversements inacceptables !

Le statut ICNA ne se négocie pas. Le statut ICNA ne se brade pas.

Le SNCTA a donc quitté la séance. Des solutions existent qui permettent d'intégrer les ressortissants européens en reconnaissant leurs compétences, et qui garantissent la pérennité du statut ICNA. Nous les avons proposées. Le SNCTA exige désormais un arbitrage des Pouvoirs Publics dans les plus brefs délais.

Gageons qu'entre repos salulaire du 1^{er} mai et Armistice du 8, l'administration saura nous annoncer des jours meilleurs.